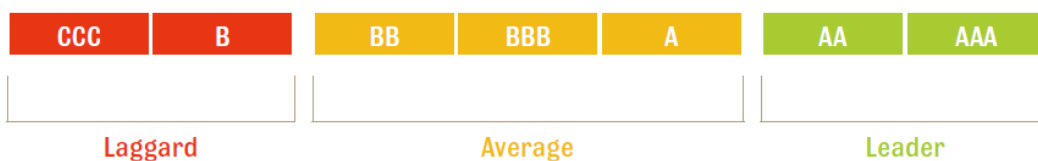


Mise en œuvre de la politique d'engagement

1. Suivi des sociétés

1.1 Une approche quantitative

Depuis 2021, une approche quantitative basée sur les scores de MSCI ESG Manager est utilisée pour calculer le caractère ESG du portefeuille en lignes directes actions. Un score allant de 0 pour les plus mauvaises sociétés à 10 pour les meilleures est attribué à chaque action du portefeuille. Chacun de ces scores est, ensuite, pondéré, par le poids de chaque ligne pour obtenir la note globale du portefeuille. Celle-ci est ensuite convertie en notation allant de CCC à AAA, selon l'échelle de MSCI ESG Manager¹.



L'objectif est que la notation moyenne du portefeuille soit supérieure ou égale à BBB, correspondant à un positionnement ESG supérieur à la moyenne.

La politique d'investissement ESG pour la solution de gestion en lignes directes s'appuie, par ailleurs, sur plusieurs piliers distincts mais interdépendants :

- Les exclusions
- L'intégration des facteurs ESG
- L'analyse des controverses

1.2 Les exclusions

Conformément aux différentes conventions internationales, toutes les entreprises actives dans la production d'armes controversées, telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, l'uranium appauvri et les munitions au phosphore blanc ainsi que les armes chimiques et biologiques, sont totalement exclues.

1.3 L'intégration des facteurs ESG

L'analyse fondamentale est au cœur de notre gestion et permet l'identification et la quantification de la pérennité de l'avantage compétitif de l'entreprise ainsi que l'évaluation de son potentiel de long terme.

Cette analyse des fondamentaux de l'entreprise se base sur les niveaux de rentabilité historique, la solidité du bilan, l'allocation du capital ou les décisions antérieures de la direction. De plus, la détermination du potentiel de génération de flux de trésorerie disponibles ainsi que l'analyse approfondie des moteurs de croissance séculaire de la société sont également des étapes importantes du processus d'analyse.

¹ La méthodologie complète est disponible sur le site <https://www.msci.com/documents/1296102/4769829/MSCI+ESG+Ratings+Methodology+-+Exec+Summary+Dec+2020.pdf>

En termes de modèle de valorisation, nous utilisons un modèle DDM (Dividend Discount Model) standardisé pour l'ensemble des valeurs de notre univers, régulièrement accompagné de DCF (Discounted Cash Flows) qui nous permettent de déterminer la valeur intrinsèque d'une société. Le calcul de cette valeur intrinsèque fournit un point repère dans la discipline d'achat et de vente. Il s'agit là d'un facteur différenciant de notre approche qui permet de mieux appréhender les risques associés à un investissement.

Nos modèles intègrent les risques et opportunités ESG au niveau du taux de discount. Pour une entreprise dont le profil ESG est solide, la valeur intrinsèque de l'entreprise sera supérieure, tandis qu'une entreprise en retard sur le plan ESG aura une valeur intrinsèque plus faible. Cette intégration se fait sur la base des notations ESG établies par le fournisseur de données MSCI ESG Research² (AAA à CCC), la notation A étant considérée comme le point neutre. Les sociétés bénéficiant d'une notation A ne verront donc pas leur modèle de valorisation modifié.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de valorisation, dans les décisions d'investissement et dans l'allocation finale du portefeuille est en totale adéquation avec cette approche fondamentale de sélection de titres de sociétés de qualité au travers d'une approche entrepreneuriale de long terme. La prise en compte de données extra-financières permet ainsi d'obtenir une image encore plus précise de l'ensemble des risques et opportunités auxquels les candidats à l'investissement sont confrontés et de prendre ainsi des décisions d'investissement plus éclairées.

1.4 Les controverses

D'autre part, nous effectuons un suivi constant des controverses des sociétés détenues en portefeuille. Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatif à l'égard des diverses parties prenantes (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires, ...).

Ces événements sont susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et potentiellement sa thèse d'investissement. Pour identifier ces controverses, nous utilisons la plateforme MSCI ESG Manager, qui fournit des alertes quotidiennes concernant toutes les controverses notables touchant les sociétés détenues en portefeuille.

Dans l'analyse d'un nouveau candidat à l'investissement, nous prêtons également une attention particulière aux controverses éventuelles touchant la société. L'objectif est d'évaluer la gravité de l'impact négatif de chaque situation.

L'intégralité de la politique d'intégration des risques ESG de la Banque de Luxembourg est accessible sur le site <https://www.banquedeluxembourg.com/fr/bank/bl/esg>

2. Exercice des droits de vote et d'autres droits attachés aux actions

Les positions détenues dans les portefeuilles représentant une faible part de la capitalisation boursière, nous n'avons pas exercé nos droits de vote au cours de l'année écoulée.

² La méthodologie complète est disponible sur le site <https://www.msci.com/documents/1296102/4769829/MSCI+ESG+Ratings+Methodology+-+Exec+Summary+Dec+2020.pdf>